



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL – N°2026/09/15/12

OBJET : Adhésion au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Séance ordinaire du mardi 15 septembre 2026

A 18h00, le conseil municipal dûment convoqué le 11 septembre 2026
Par le Maire s'est assemblé à la salle des Mariages de la Mairie de Grandcamp-Maisy
Sous la Présidence de Monsieur Benoît TUVÉE, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice est de 19.

Membres présents : M. Benoît TUVÉE, M. Christophe LE GALLO, Mme Maryvonne ROSOUX, M. Jérôme LELAIDIER, Mme Françoise BOULARD, M. Philippe LE BRETON, Mme Christine BUCAILLE, M. Jean-Louis LECAPLAIN, Mme Marie-Claude JOLY, Mme Florence BRUNET, M. Chérif ELBACHIR, M. Emmanuel CHARDON, Mme Cindy LE SUEUR, Mme Clara GANCEL, M. Clément HUE, M. François BENFEGHOUL, M. Thierry DIDIER, M. Bruno SALAÜN, Mme Geneviève SAURY.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Monsieur Jérôme LELAIDIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur le 3^{ème} Adjoint qui informe les conseillers sur l'action menée par le Conseil Départemental concernant les loyers impayés des locataires. Le Fonds de Solidarité Logement permet aux locataires en difficultés de se maintenir ou accéder au logement. Les collectivités peuvent y adhérer et s'acquitter d'une cotisation de 0,17€/habitant.

Si la commune décide d'adhérer au fonds de solidarité, le coût annuel estimé est d'environ 260 €.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances en date du 11 septembre 2026,

Considérant la possibilité d'aide apportée aux personnes en difficultés concernant leur logement en cas d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
après vote à main levée, à l'unanimité**

- ☐ **DÉCIDE** d'adhérer au Fonds de Solidarité Logement ;
- ☐ **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en œuvre de cette décision.

**Le Maire,
Benoît TUVÉE**



Accusé de réception en préfecture
014-211403126-20260915-2026-09-15-12-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2026